

PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DE LA SEIGNEURIE-DES-MILLE-ÎLES

CONSEIL DES COMMISSAIRES

Séance ordinaire du conseil des commissaires de la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles, tenue le mardi 25 janvier 2005 à 19 h 30, au gymnase de l'école Saint-Gabriel, 8, rue Tassé, Sainte-Thérèse.

PRÉSENCES

Étaient présents : Mmes Josée Bastien, Johanne Beaulieu, Maryse Chevalier, Ginette Cyr, Paola De Monte, Marinella De Oliveira, Lyne Deschamps, Jeanne d'Arc Duval Paquette, Sandra East, Paule Fortier, Lise Landry, Thérèse Lessard, Maureen Pagé, Rita-Thérèse Poisson, Guylaine Richer et Johanne Roy, MM. Daniel B. Bisson, Normand Chalifoux, André Contant, Benoît Gagnon, Jocelyn Gardner, Claude Girard, Normand Lemay, Alain Portelance et Alain St-Jean, tous commissaires, ainsi que MM. Denis Claude Blais et Claude D'Amour, commissaires-parents.

Aussi présents : MM. Jean-François Lachance, dir. gén., Michel Gratton, dir. serv. aff. corp. et comm., Mme Marie-France Boyer, dir. gén. adj., MM. Richard Chaurest, dir. gén. adj., Yvon Truchon, dir. gén. adj., Yves Mallette, dir. serv. org. scol., Mmes Johanne Marra, dir. serv. form. gén. jeunes et Julie Brunelle, secr. gén. adj.

Mme Thérèse Lessard a prévenu de son retard.

OUVERTURE

Les commissaires présents forment quorum sous la présidence de Mme Paule Fortier, présidente.

PROCÈS-VERBAL

Résolution n^o CC-050125-2115

Il est proposé par Rita-Thérèse Poisson

D'ADOPTER tel quel le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 décembre 2004.

Adopté

QUESTIONS DU PUBLIC

Quelques personnes s'adressent aux commissaires sur le cadre d'organisation scolaire 2005-2006, qui doit être adopté à la présente séance du conseil des commissaires. Ce sont :

Mme Isabelle Parent, parent de l'école des Primevères, qui indique qu'elle attendra la décision des commissaires avant de commenter.

Mme Pascale Bouchard, parent du secteur du Blainvillier, à Blainville, qui indique aux commissaires que les parents de ce secteur ne s'opposent pas au changement d'aire de desserte qui est présentement envisagé, mais qu'ils demandent à la Commission scolaire de faire en sorte que les élèves qui seront ainsi déplacés vers l'école de la Seigneurie puissent demeurer dans cette école à long terme; elle dépose une lettre à cet effet.

M. André Gravel, vice-président du Syndicat de l'enseignement de la Seigneurie des Mille-Îles, demande à la Commission scolaire d'assurer la plus grande stabilité possible aux groupes d'élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage.

Mme Rachel Nadon, élève de la Polyvalente Deux-Montagnes, rappelle aux commissaires que les élèves de cette école souhaitent le maintien de la Polyvalente Deux-Montagnes en tant qu'école de deuxième cycle et qu'ils ont présenté aujourd'hui à la Commission scolaire une pétition à cet effet, lors d'une marche à laquelle ont participé plusieurs centaines d'élèves; elle dépose une cassette vidéo présentant cette marche.

M. Martin Lauzon, enseignant au volet alternatif de l'école secondaire Lucille-Teasdale, rappelle aux commissaires les inquiétudes soulevées par les intervenants de ce projet quant à un éventuel déménagement à la Polyvalente Sainte-Thérèse.

La présidente indique que les commissaires ont entendu les commentaires et que les décisions sur le cadre d'organisation scolaire 2005-2006 seront prises plus tard, à la lumière des avis reçus dans le cadre de la consultation.

ORDRE DU JOUR

Résolution n^o CC-050125-2116

Il est proposé par M. Normand Chalifoux

D'ADOPTER le projet d'ordre du jour tel que modifié, lequel comprend les sujets suivants, en plus des points statutaires :

5. Recommandations de la commission d'étude éducative :
 - 5.1 Cadre d'organisation scolaire 2005-2006 – adoption;
6. Recommandations de la commission d'étude administrative :
 - 6.1 Budget révisé 2004-2005;
7. Formation d'un comité sur l'élaboration d'un bureau virtuel des commissaires;
 - 7.1 Plan de relève des directions d'école;
- 8.1 Comptes rendus de la commission d'étude éducative des 13 décembre 2004, 11, 12 et 18 janvier 2005;
- 8.2 Compte rendu de la commission d'étude administrative du 16 novembre 2004;
- 12.1 Chauffage à la Polyvalente Deux-Montagnes.

DE PERMETTRE à la présidente d'intervertir l'ordre des sujets, selon son bon jugement.

Adopté

ORGANISATION SCOLAIRE 2005-2006 : ÉCOLES PRIMAIRES - SECTEUR A
Proposition

ATTENDU la consultation faite auprès des conseils d'établissement, du comité de parents, du comité consultatif des services aux EHDAA, du comité consultatif au développement pédagogique et à l'organisation scolaire de la formation générale des jeunes, des associations, des syndicats et des municipalités de notre territoire sur le projet contenu dans le document « Cadre d'organisation scolaire 2005-2006 »;

ATTENDU les avis reçus dans le cadre de cette consultation et des audiences publiques;

ATTENDU les recommandations du comité consultatif de gestion, du bureau de la direction générale et de la commission d'étude éducative;

Il est proposé par M. Claude Girard

DE MODIFIER la vocation de l'école des Primevères, qui deviendra un pavillon desservant des élèves du secondaire 1^{er} cycle, rattaché à la Polyvalente Deux-Montagnes et en conséquence, révoquer l'acte d'établissement;

DE MODIFIER les aires de desserte de façon à ce que les élèves qui résidaient dans le secteur de l'école des Primevères soient maintenant desservis par les écoles des Perséides et des Lucioles. Le secteur Domaine Paquin est rattaché à l'école des Lucioles, le tout conformément au document « Les écoles primaires » versé au répertoire des présentes sous la cote 352;

D'AMENDER l'acte d'établissement de la Polyvalente Deux-Montagnes pour y inscrire l'ordre d'enseignement primaire, de façon à ce que les élèves de 5^e année de l'école des Primevères en 2004-2005 fréquentent le nouveau pavillon secondaire Deux-Montagnes pour leur 6^e année en 2005-2006;

DE PERMETTRE, s'ils le désirent, aux élèves de 5^e année de 2004-2005 du quartier Domaine Paquin rattaché à l'école des Lucioles à partir de 2005-2006, de terminer leur 6^e année à l'école des Perséides en 2005-2006;

DE TRANSFÉRER le préscolaire 4 ans de Pointe-Calumet à l'école des Pins;

DE RELOCALISER les deux (2) groupes à effectifs réduits de l'école des Primevères à l'école Cœur à cœur, l'Alternative;

DE RÉSERVER, dans les écoles primaires du secteur A, les locaux des groupes à effectifs réduits et de consulter toutes les instances au printemps 2005 sur les changements à apporter à l'organisation des services pour 2005-2006 et cela, suite à l'évaluation des besoins des élèves.

AMENDEMENT

Il est proposé par M. Claude Girard

D'AMENDER sa proposition, en remplaçant le 1^{er} paragraphe par le texte suivant :

« *DE RÉVOQUER* l'acte d'établissement de l'école des Primevères, et ainsi disposer de l'immeuble à la faveur de la Polyvalente Deux-Montagnes pour l'organisation du 1^{er} cycle de l'enseignement secondaire; »

La présidente juge l'amendement irrecevable, parce que modifiant le sens de la proposition principale.

La présidente appelle le vote sur la proposition originale de M. Claude Girard, laquelle se lit comme suit :

ORGANISATION SCOLAIRE 2005-2006 : ÉCOLES PRIMAIRES - SECTEUR A
Résolution n° CC-050125-2117

ATTENDU la consultation faite auprès des conseils d'établissement, du comité de parents, du comité consultatif des services aux EHDAA, du comité consultatif au développement pédagogique et à l'organisation scolaire de la formation générale des jeunes, des associations, des syndicats et des municipalités de notre territoire sur le projet contenu dans le document « Cadre d'organisation scolaire 2005-2006 »;

ATTENDU les avis reçus dans le cadre de cette consultation et des audiences publiques;

ATTENDU les recommandations du comité consultatif de gestion, du bureau de la direction générale et de la commission d'étude éducative;

Il est proposé par M. Claude Girard

DE MODIFIER la vocation de l'école des Primevères, qui deviendra un pavillon desservant des élèves du secondaire 1^{er} cycle, rattaché à la Polyvalente Deux-Montagnes et en conséquence, révoquer l'acte d'établissement;

DE MODIFIER les aires de desserte de façon à ce que les élèves qui résidaient dans le secteur de l'école des Primevères soient maintenant desservis par les écoles des Perséides et des Lucioles. Le secteur Domaine Paquin est rattaché à l'école des Lucioles, le tout conformément au document « Les écoles primaires » versé au répertoire des présentes sous la cote 352;

D'AMENDER l'acte d'établissement de la Polyvalente Deux-Montagnes pour y inscrire l'ordre d'enseignement primaire, de façon à ce que les élèves de 5^e année de l'école des Primevères en 2004-2005 fréquentent le nouveau pavillon secondaire Deux-Montagnes pour leur 6^e année en 2005-2006;

DE PERMETTRE, s'ils le désirent, aux élèves de 5^e année de 2004-2005 du quartier Domaine Paquin rattaché à l'école des Lucioles à partir de 2005-2006, de terminer leur 6^e année à l'école des Perséides en 2005-2006;

DE TRANSFÉRER le préscolaire 4 ans de Pointe-Calumet à l'école des Pins;

DE RELOCALISER les deux (2) groupes à effectifs réduits de l'école des Primevères à l'école Cœur à cœur, l'Alternative;

DE RÉSERVER, dans les écoles primaires du secteur A, les locaux des groupes à effectifs réduits et de consulter toutes les instances au printemps 2005 sur les changements à apporter à l'organisation des services pour 2005-2006 et cela, suite à l'évaluation des besoins des élèves.

Pour (24) : Josée Bastien, Johanne Beaulieu, Daniel B. Bisson, Normand Chalifoux, Maryse Chevalier, André Contant, Ginette Cyr, Paola De Monte, Marinella De Oliveira, Lyne Deschamps, Jeanne d'Arc Duval Paquette, Sandra East, Paule Fortier, Benoît Gagnon, Jocelyn Gardner, Claude Girard, Lise Landry, Normand Lemay, Maureen Pagé, Rita-Thérèse Poisson, Alain Portelance, Guylaine Richer, Johanne Roy et Alain St-Jean.

Contre (0)

Adopté

ORGANISATION SCOLAIRE 2005-2006 : ÉCOLES PRIMAIRES - SECTEUR B
Résolution n° CC-050125-2118

ATTENDU la consultation faite auprès des conseils d'établissement, du comité de parents, du comité consultatif des services aux EHDAA, du comité consultatif au développement pédagogique et à l'organisation scolaire de la formation générale des jeunes, des associations, des syndicats et des municipalités de notre territoire sur le projet contenu dans le document « Cadre d'organisation scolaire 2005-2006 »;

ATTENDU les avis reçus dans le cadre de cette consultation et des audiences publiques;

ATTENDU les recommandations du comité consultatif de gestion, du bureau de la direction générale et de la commission d'étude éducative;

Il est proposé par Mme Lise Landry

DE CHANGER la vocation de l'école Terre des jeunes, qui aura pour mission d'offrir le programme d'éducation internationale au primaire (PEI) pour les élèves des secteurs A, B et D (à l'exception des élèves de l'aire de desserte de l'école Le Tandem qui résident à Sainte-Thérèse), à raison de deux (2) groupes par niveau, du préscolaire à la 5^e année pour 2005-2006;

DE DEMANDER au ministre de l'Éducation du Québec de reconnaître l'école Terre des jeunes comme une école à vocation particulière, au sens de l'article 240 de la Loi sur l'instruction publique;

DE MODIFIER les aires de desserte de façon à ce que les élèves qui résidaient dans le secteur de l'école Terre des jeunes soient maintenant desservis par les écoles Horizon-Soleil, Clair Matin et Village-des-Jeunes, le tout conformément au document « Les écoles primaires » versé au répertoire des présentes sous la cote 352;

DE RÉSERVER, dans les écoles primaires du secteur B, les locaux des groupes à effectifs réduits et de consulter toutes les instances au printemps 2005 sur les changements à apporter à l'organisation des services pour 2005-2006 et cela, suite à l'évaluation des besoins des élèves;

D'OFFRIR, uniquement pour l'année 2005-2006, aux élèves des secteurs A, B et D inscrits en 2004-2005 au programme d'éducation internationale (PEI) de Val-des-Ormes (à l'exception des élèves de l'aire de desserte de l'école Le Tandem qui résident à Sainte-Thérèse), de fréquenter l'école Terre des jeunes ou de poursuivre à l'école Val-des-Ormes.

Adopté

ORGANISATION SCOLAIRE 2005-2006 : ÉCOLES PRIMAIRES - SECTEUR C Résolution n^o CC-050125-2119

ATTENDU la consultation faite auprès des conseils d'établissement, du comité de parents, du comité consultatif des services aux EHDAA, du comité consultatif au développement pédagogique et à l'organisation scolaire de la formation générale des jeunes, des associations, des syndicats et des municipalités de notre territoire sur le projet contenu dans le document « Cadre d'organisation scolaire 2005-2006 »;

ATTENDU les avis reçus dans le cadre de cette consultation et des audiences publiques;

ATTENDU les recommandations du comité consultatif de gestion, du bureau de la direction générale et de la commission d'étude éducative;

Il est proposé par M. Alain Portelance

DE RÉSERVER, dans les écoles primaires du secteur C, les locaux des groupes à effectifs réduits et de consulter toutes les instances au printemps 2005 sur les changements à apporter à l'organisation des services pour 2005-2006 et cela, suite à l'évaluation des besoins des élèves;

Pour Blainville Nord

DE MODIFIER les aires de desserte de façon à tenir compte de la capacité d'accueil des écoles, le tout conformément au document « Les écoles primaires » versé au répertoire des présentes sous la cote 352;

DE PERMETTRE, s'ils le désirent, aux élèves des quartiers concernés par les ajustements des aires de desserte des écoles de l'Envolée, des Semailles, de l'Aquarelle, Chante-Bois, Notre-Dame-de-l'Assomption et de la Seigneurie de continuer de fréquenter leur même école primaire en 2005-2006;

DE PERMETTRE à tous les enfants appartenant aux quartiers visés par les changements aux aires de desserte, de pouvoir terminer leur cours primaire dans les écoles concernées;

Pour Fontainebleau

DE POURSUIVRE les démarches avec le gouvernement pour l'obtention d'une nouvelle école primaire dans le quartier Fontainebleau;

DE MAINTENIR pour 2005-2006 des groupes d'élèves dans les bungalows rattachés à l'école de Fontainebleau;

DE PROCÉDER, pour surplus d'élèves, à des transferts de groupes de l'école de Fontainebleau (secteur Renaissance Nord) vers la nouvelle école primaire de Lorraine et vers l'école de la Renaissance.

Adopté

ORGANISATION SCOLAIRE 2005-2006 : ÉCOLES PRIMAIRES - SECTEUR D
Résolution n° CC-050125-2120

ATTENDU la consultation faite auprès des conseils d'établissement, du comité de parents, du comité consultatif des services aux EHDAA, du comité consultatif au développement pédagogique et à l'organisation scolaire de la formation générale des jeunes, des associations, des syndicats et des municipalités de notre territoire sur le projet contenu dans le document « Cadre d'organisation scolaire 2005-2006 »;

ATTENDU les avis reçus dans le cadre de cette consultation et des audiences publiques;

ATTENDU les recommandations du comité consultatif de gestion, du bureau de la direction générale et de la commission d'étude éducative;

Il est proposé par Mme Rita-Thérèse Poisson

DE MODIFIER la vocation de l'école Notre-Dame-de-Fatima, qui deviendra un pavillon desservant des élèves du secondaire 1^{er} cycle rattaché à l'école secondaire Jean-Jacques-Rousseau et en conséquence, révoquer l'acte d'établissement;

DE MODIFIER les aires de desserte de façon à ce que les élèves qui résidaient dans le secteur de l'école Notre-Dame-de-Fatima soient maintenant desservis par les écoles des Grands-Chemins, Gaston-Pilon et Gabrielle-Roy. Le secteur Chabanel est rattaché à l'école Gaston-Pilon, le tout conformément au document « Les écoles primaires » versé au répertoire des présentes sous la cote 352;

D'AMENDER l'acte d'établissement de l'école secondaire Jean-Jacques-Rousseau pour y inscrire l'ordre d'enseignement primaire, de façon à ce que les élèves de 5^e année de l'école Notre-Dame-de-Fatima en 2004-2005 fréquentent le nouveau pavillon secondaire Jean-Jacques-Rousseau pour leur 6^e année en 2005-2006;

DE PERMETTRE, s'ils le désirent, aux élèves de 5^e année du secteur Chabanel de l'école Gabrielle-Roy rattaché à l'école Gaston-Pilon, à partir de 2005-2006, de terminer leur 6^e année à l'école Gabrielle-Roy en 2005-2006;

DE TRANSFÉRER les deux (2) groupes à effectifs réduits de l'école Notre-Dame-de-Fatima à l'école de la Clairière;

DE RÉSERVER, dans les écoles primaires du secteur D, les locaux des groupes à effectifs réduits et de consulter toutes les instances au printemps 2005 sur les changements à apporter à l'organisation des services pour 2005-2006 et cela, suite à l'évaluation des besoins des élèves.

Pour (16) : Josée Bastien, Johanne Beaulieu, Normand Chalifoux, Maryse Chevalier, André Contant, Ginette Cyr, Paola De Monte, Lyne Deschamps, Jeanne d'Arc Duval Paquette, Sandra East, Paule Fortier, Benoît Gagnon, Lise Landry, Maureen Pagé, Rita-Thérèse Poisson et Johanne Roy.

Contre (5) : Daniel B. Bisson, Claude Girard, Normand Lemay, Guylaine Richer et Alain St-Jean.

Abstention (3) : Marinella De Oliveira, Jocelyn Gardner et Alain Portelance.

Adopté

M. Alain St-Jean demande d'inscrire sa dissidence.

ORGANISATION SCOLAIRE 2005-2006 : ÉCOLES PRIMAIRES - SECTEUR E Résolution n° CC-050125-2121

ATTENDU la consultation faite auprès des conseils d'établissement, du comité de parents, du comité consultatif des services aux EHDAA, du comité consultatif au développement pédagogique et à l'organisation scolaire de la formation générale des jeunes, des associations, des syndicats et des municipalités de notre territoire sur le projet contenu dans le document « Cadre d'organisation scolaire 2005-2006 »;

ATTENDU les avis reçus dans le cadre de cette consultation et des audiences publiques;

ATTENDU les recommandations du comité consultatif de gestion, du bureau de la direction générale et de la commission d'étude éducative;

Il est proposé par M. Jocelyn Gardner

DE MODIFIER la vocation du pavillon Saint-François (école des Moissons), qui deviendra un pavillon desservant des élèves du secondaire 1^{er} cycle rattaché à l'école secondaire du Harfang et en conséquence, modifier l'acte d'établissement;

DE MODIFIER les aires de desserte de façon à ce qu'une partie des élèves qui résident dans le secteur de l'école des Moissons soient maintenant desservis par les écoles Du Bois-Joli et de l'Harmonie-Jeunesse, le tout conformément au document « Les écoles primaires » versé au répertoire des présentes sous la cote 352;

DE RELOCALISER deux (2) groupes à effectifs réduits de l'école des Moissons (pavillon Saint-François) à l'école Du Bois-Joli;

DE RÉSERVER, dans les écoles primaires du secteur E, les locaux des groupes à effectifs réduits et de consulter toutes les instances au printemps 2005 sur les changements à apporter à l'organisation des services pour 2005-2006 et cela, suite à l'évaluation des besoins des élèves.

Adopté

Mme Thérèse Lessard occupe son siège à 21 h 15.

ORGANISATION SCOLAIRE 2005-2006 : ÉCOLES SECONDAIRES - SECTEUR EST

Proposition

ATTENDU la consultation faite auprès des conseils d'établissement, du comité de parents, du comité consultatif des services aux EHDAA, du comité consultatif au développement pédagogique et à l'organisation scolaire de la formation générale des jeunes, des associations, des syndicats et des municipalités de notre territoire sur le projet contenu dans le document « Cadre d'organisation scolaire 2005-2006 »;

ATTENDU les avis reçus dans le cadre de cette consultation et des audiences publiques;

ATTENDU les recommandations du comité consultatif de gestion, du bureau de la direction générale et de la commission d'étude éducative;

Il est proposé par M. Benoît Gagnon

DE RATTACHER le pavillon secondaire Jean-Jacques-Rousseau (école Notre-Dame-de-Fatima) à l'école secondaire Jean-Jacques-Rousseau pour accueillir des élèves de 1^{er} cycle de Boisbriand et de 6^e année de l'école Notre-Dame-de-Fatima et en conséquence, modifier l'acte d'établissement de l'école secondaire Jean-Jacques-Rousseau;

D'ACCUEILLIR au nouveau pavillon secondaire Jean-Jacques-Rousseau les élèves de 5^e année de l'école Notre-Dame-de-Fatima en 2004-2005 qui seront en 6^e année en 2005-2006;

DE RATTACHER le pavillon Saint-François à l'école secondaire du Harfang pour y accueillir des élèves de 1^{er} cycle du bassin de l'école secondaire du Harfang;

DE MODIFIER les aires de desserte suivantes : transfert de l'école Saint-Gabriel à la Polyvalente Sainte-Thérèse des aires de desserte des écoles de la Renaissance, de Fontainebleau et Saint-Pierre. De plus, la partie Est de l'aire de desserte de l'école du Trait-d'Union (Est de Curé-Labelle) est transférée à la Polyvalente Sainte-Thérèse. Ces ajustements concernent les nouveaux élèves à partir de 2005-2006;

DE MAINTENIR le secteur Sainte-Thérèse de l'aire de desserte de l'école du Tandem dans l'aire de desserte de l'école secondaire Jean-Jacques-Rousseau;

DE MAINTENIR pour 2005-2006 l'organisation du programme d'éducation internationale (PEI) de 2004-2005 dans les écoles Saint-Gabriel, secondaires Rive-Nord et Hubert-Maisonnette;

DE TRANSFÉRER le volet alternatif 1^{er} et 2^e cycles de l'école secondaire Lucille-Teasdale à la Polyvalente Sainte-Thérèse;

DE TRANSFÉRER de l'école Saint-Gabriel à la Polyvalente Sainte-Thérèse les élèves de 2^e cycle du régulier pour 2005-2006;

DE MAINTENIR l'aire de desserte de l'école Plateau Saint-Louis dans le bassin des deux écoles secondaires de Blainville (Lucille-Teasdale et nouvelle école secondaire de Blainville);

DE MODIFIER la liste des services éducatifs offerts dans les écoles secondaires de l'Est au regard des cycles d'enseignement, en l'établissant de la façon suivante :

École secondaire Jean-Jacques-Rousseau

- régulier : 1^{er} et 2^e cycles
- 6^e année du primaire

École Saint-Gabriel

- régulier : 1^{er} cycle pour 2005-2006
- sport-études : 1^{re} à 4^e secondaire pour 2005-2006
- PEI : 1^{re} à 3^e secondaire pour 2005-2006

École secondaire Lucille-Teasdale

- régulier : 1^{er} et 2^e cycles

Nouvelle école secondaire de Blainville

- régulier : 1^{er} et 2^e cycles (1^{re} à 4^e secondaire en 2005-2006)

École secondaire du Harfang

- régulier : 1^{er} et 2^e cycles (1^{re} à 4^e secondaire en 2005-2006)

Polyvalente Sainte-Thérèse

- régulier : 1^{er} et 2^e cycles
- musical : 1^{er} et 2^e cycles
- alternatif : 1^{er} et 2^e cycles

École secondaire Hubert-Maisonnette

- régulier : 1^{er} cycle
- PEI : 1^{er} cycle

École secondaire Rive-Nord

- régulier : 2^e cycle
- PEI : 2^e cycle

DE VERSER le document « Les écoles secondaires » au répertoire des présentes sous la cote 353.

PREMIER AMENDEMENT

Résolution n^o CC-050125-2122

Il est proposé par M. Benoît Gagnon

D'AMENDER sa proposition, en ajoutant à la fin du 7^e paragraphe le texte suivant :

« ...en prévoyant que le volet alternatif sera à la Polyvalente Sainte-Thérèse pour une période d'au moins cinq (5) ans;

DE FAVORISER une installation adéquate en privilégiant un nombre de locaux adéquats, un dégagement professionnel afin de soutenir le programme et des aménagements physiques qui favorisent l'enseignement alternatif (entrée et sortie des élèves, cloche, etc.); »

Pour (20) : Johanne Beaulieu, Daniel B. Bisson, Normand Chalifoux, Maryse Chevalier, André Contant, Ginette Cyr, Paola De Monte, Marinella De Oliveira, Lyne Deschamps, Jeanne d'Arc Duval Paquette, Paule Fortier, Benoît Gagnon, Jocelyn Gardner, Normand Lemay, Thérèse Lessard, Maureen Pagé, Rita-Thérèse Poisson, Alain Portelance, Guylaine Richer et Johanne Roy.

Contre (3) : Josée Bastien, Sandra East et Lise Landry.

Abstention (1) : Claude Girard.

M. Alain St-Jean était absent lors du vote.

Adopté

DEUXIÈME AMENDEMENT

Résolution n° CC-050125-2123

Il est proposé par Mme Lyne Deschamps

D'AMENDER la proposition de M. Benoît Gagnon en modifiant le libellé du 6^e paragraphe, qui devrait se lire comme suit :

« *DE MAINTENIR* pour 2005-2006 l'organisation du programme d'éducation internationale (PEI) de 2004-2005 de l'école Saint-Gabriel;

et de biffer à la fin du texte les mentions relatives aux écoles secondaires Rive-Nord et Hubert-Maisonneuve; »

Adopté

La présidente appelle le vote sur la proposition amendée de M. Benoît Gagnon, laquelle se lit comme suit :

ORGANISATION SCOLAIRE 2005-2006 : ÉCOLES SECONDAIRES - SECTEUR EST

Résolution n° CC-050125-2124

ATTENDU la consultation faite auprès des conseils d'établissement, du comité de parents, du comité consultatif des services aux EHDAA, du comité consultatif au développement pédagogique et à l'organisation scolaire de la formation générale des jeunes, des associations, des syndicats et des municipalités de notre territoire sur le projet contenu dans le document « Cadre d'organisation scolaire 2005-2006 »;

ATTENDU les avis reçus dans le cadre de cette consultation et des audiences publiques;

ATTENDU les recommandations du comité consultatif de gestion, du bureau de la direction générale et de la commission d'étude éducative;

Il est proposé par M. Benoît Gagnon

DE RATTACHER le pavillon secondaire Jean-Jacques-Rousseau (école Notre-Dame-de-Fatima) à l'école secondaire Jean-Jacques-Rousseau pour accueillir des élèves de 1^{er} cycle de Boisbriand et de 6^e année de l'école Notre-Dame-de-Fatima et en conséquence, modifier l'acte d'établissement de l'école secondaire Jean-Jacques-Rousseau;

D'ACCUEILLIR au nouveau pavillon secondaire Jean-Jacques-Rousseau les élèves de 5^e année de l'école Notre-Dame-de-Fatima en 2004-2005 qui seront en 6^e année en 2005-2006;

DE RATTACHER le pavillon Saint-François à l'école secondaire du Harfang pour y accueillir des élèves de 1^{er} cycle du bassin de l'école secondaire du Harfang;

DE MODIFIER les aires de desserte suivantes : transfert de l'école Saint-Gabriel à la Polyvalente Sainte-Thérèse des aires de desserte des écoles de la Renaissance, de Fontainebleau et Saint-Pierre. De plus, la partie Est de l'aire de desserte de l'école du Trait-d'Union (Est de Curé-Labelle) est transférée à la Polyvalente Sainte-Thérèse. Ces ajustements concernent les nouveaux élèves à partir de 2005-2006;

DE MAINTENIR le secteur Sainte-Thérèse de l'aire de desserte de l'école du Tandem dans l'aire de desserte de l'école secondaire Jean-Jacques-Rousseau;

DE MAINTENIR pour 2005-2006 l'organisation du programme d'éducation internationale (PEI) de 2004-2005 de l'école Saint-Gabriel;

DE TRANSFÉRER le volet alternatif 1^{er} et 2^e cycles de l'école secondaire Lucille-Teasdale à la Polyvalente Sainte-Thérèse, en prévoyant que le volet alternatif sera à la Polyvalente Sainte-Thérèse pour une période d'au moins cinq (5) ans;

DE FAVORISER une installation adéquate en privilégiant un nombre de locaux adéquats, un dégagement professionnel afin de soutenir le programme et des aménagements physiques qui favorisent l'enseignement alternatif (entrée et sortie des élèves, cloche, etc.);

DE TRANSFÉRER de l'école Saint-Gabriel à la Polyvalente Sainte-Thérèse les élèves de 2^e cycle du régulier pour 2005-2006;

DE MAINTENIR l'aire de desserte de l'école Plateau Saint-Louis dans le bassin des deux écoles secondaires de Blainville (Lucille-Teasdale et nouvelle école secondaire de Blainville);

DE MODIFIER la liste des services éducatifs offerts dans les écoles secondaires de l'Est au regard des cycles d'enseignement, en l'établissant de la façon suivante :

École secondaire Jean-Jacques-Rousseau

- régulier : 1^{er} et 2^e cycles
- 6^e année du primaire

École Saint-Gabriel

- régulier : 1^{er} cycle pour 2005-2006
- sport-études : 1^{re} à 4^e secondaire pour 2005-2006
- PEI : 1^{re} à 3^e secondaire pour 2005-2006

École secondaire Lucille-Teasdale

- régulier : 1^{er} et 2^e cycles

Nouvelle école secondaire de Blainville

- régulier : 1^{er} et 2^e cycles (1^{re} à 4^e secondaire en 2005-2006)

École secondaire du Harfang

- régulier : 1^{er} et 2^e cycles (1^{re} à 4^e secondaire en 2005-2006)

Polyvalente Sainte-Thérèse

- régulier : 1^{er} et 2^e cycles
- musical : 1^{er} et 2^e cycles
- alternatif : 1^{er} et 2^e cycles

DE VERSER le document « Les écoles secondaires » au répertoire des présentes sous la cote 353.

Pour (24) : Josée Bastien, Johanne Beaulieu, Daniel B. Bisson, Normand Chalifoux, Maryse Chevalier, André Contant, Ginette Cyr, Paola De Monte, Marinella De Oliveira, Lyne Deschamps, Jeanne d'Arc Duval Paquette, Sandra East, Paule Fortier, Benoît Gagnon, Jocelyn Gardner, Claude Girard, Lise Landry, Normand Lemay, Thérèse Lessard, Maureen Pagé, Rita-Thérèse Poisson, Alain Portelance, Guylaine Richer et Johanne Roy.

Contre (1) : Alain St-Jean.

Adopté

M. Alain St-Jean demande d'inscrire sa dissidence.

SUSPENSION DE LA SÉANCE

Résolution n^o CC-050125-2125

Il est proposé par Mme Johanne Roy

DE SUSPENDRE la séance pour quelques minutes.

Adopté

Il est 21 h 40.

M. Alain St-Jean quitte son siège à 21 h 40.

REPRISE DE LA SÉANCE

Résolution n^o CC-050125-2126

Il est proposé par Mme Sandra East

DE REPRENDRE les délibérations.

Adopté

Il est 22 h 5.

ORGANISATION SCOLAIRE 2005-2006 : ÉCOLES SECONDAIRES – SECTEUR OUEST

Proposition

ATTENDU la consultation faite auprès des conseils d'établissement, du comité de parents, du comité consultatif des services aux EHDAA, du comité consultatif au développement pédagogique et à l'organisation scolaire de la formation générale des jeunes, des associations, des syndicats et des municipalités de notre territoire sur le projet contenu dans le document « Cadre d'organisation scolaire 2005-2006 »;

ATTENDU les avis reçus dans le cadre de cette consultation et des audiences publiques;

ATTENDU les recommandations du comité consultatif de gestion, du bureau de la direction générale et de la commission d'étude éducative;

Il est proposé par Mme Josée Bastien

DE RATTACHER le pavillon secondaire Deux-Montagnes (école des Primevères) à la Polyvalente Deux-Montagnes pour y accueillir des élèves du 1^{er} cycle du secondaire et ceux de 6^e année de l'école des Primevères et en conséquence, de modifier l'acte d'établissement de la Polyvalente Deux-Montagnes;

D'ACCUEILLIR au nouveau pavillon secondaire Deux-Montagnes rattaché à la Polyvalente Deux-Montagnes les élèves de 5^e année de l'école des Primevères en 2004-2005 pour leur 6^e année en 2005-2006;

DE MODIFIER les aires de desserte suivantes :

École secondaire des Patriotes

- transfert de l'aire de desserte des écoles des Mésanges et Sauvé à la Polyvalente Deux-Montagnes;

École secondaire Liberté-Jeunesse

- transfert de l'aire de desserte de l'école Emmanuel-Chénard à la Polyvalente Deux-Montagnes, ces ajustements concernant les nouveaux élèves à partir de 2005-2006;

École secondaire d'Oka

- transfert de la nouvelle aire de desserte de l'école des Perséides à la Polyvalente Deux-Montagnes pour tous les niveaux du secondaire dès 2005-2006;

DE TRANSFÉRER le programme d'éducation internationale (PEI) de l'école secondaire des Patriotes à la Polyvalente Deux-Montagnes;

DE PERMETTRE aux élèves de 6^e année de l'école Cœur à cœur, l'Alternative de continuer dans le volet alternatif à l'école secondaire Liberté-Jeunesse;

DE MODIFIER la liste des services éducatifs offerts dans les écoles secondaires de l'Ouest au regard des cycles d'enseignement en l'établissant de la façon suivante :

École secondaire des Patriotes

- régulier : 1^{er} et 2^e cycles (1^{re} à 4^e secondaire en 2005-2006)

École secondaire Liberté-Jeunesse

- régulier : 1^{er} cycle
- alternatif : 1^{er} et 2^e cycles (1^{re} à 4^e secondaire en 2005-2006)

École secondaire d'Oka

- régulier : 1^{er} et 2^e cycles (1^{re} à 4^e secondaire en 2005-2006)
- PEI : 1^{er} et 2^e cycles du secteur A (1^{re} à 4^e secondaire en 2005-2006)

Polyvalente Deux-Montagnes

- régulier : 1^{er} et 2^e cycles
- PEI : 1^{er} et 2^e cycles du secteur B
- 6^e année du primaire

DE VERSER le document « Les écoles secondaires » au répertoire des présentes sous la cote 353.

AMENDEMENT

Il est proposé par Mme Marinella De Oliveira

D'AMENDER la proposition de Mme Josée Bastien en prévoyant le statut quo pour l'école secondaire Liberté-Jeunesse et la Polyvalente Deux-Montagnes;

La présidente juge l'amendement irrecevable, parce que modifiant le sens de la proposition principale.

La présidente appelle le vote sur la proposition originale de Mme Josée Bastien, laquelle se lit comme suit :

ORGANISATION SCOLAIRE 2005-2005 : ÉCOLES SECONDAIRES – SECTEUR OUEST

Résolution n^o CC-050125-2127

ATTENDU la consultation faite auprès des conseils d'établissement, du comité de parents, du comité consultatif des services aux EHDAA, du comité consultatif au développement pédagogique et à l'organisation scolaire de la formation générale des jeunes, des associations, des syndicats et des municipalités de notre territoire sur le projet contenu dans le document « Cadre d'organisation scolaire 2005-2006 »;

ATTENDU les avis reçus dans le cadre de cette consultation et des audiences publiques;

ATTENDU les recommandations du comité consultatif de gestion, du bureau de la direction générale et de la commission d'étude éducative;

Il est proposé par Mme Josée Bastien

DE RATTACHER le pavillon secondaire Deux-Montagnes (école des Primevères) à la Polyvalente Deux-Montagnes pour y accueillir des élèves du 1^{er} cycle du secondaire et ceux de 6^e année de l'école des Primevères et en conséquence, de modifier l'acte d'établissement de la Polyvalente Deux-Montagnes;

D'ACCUEILLIR au nouveau pavillon secondaire Deux-Montagnes rattaché à la Polyvalente Deux-Montagnes les élèves de 5^e année de l'école des Primevères en 2004-2005 pour leur 6^e année en 2005-2006;

DE MODIFIER les aires de desserte suivantes :

École secondaire des Patriotes

- transfert de l'aire de desserte des écoles des Mésanges et Sauvé à la Polyvalente Deux-Montagnes;

École secondaire Liberté-Jeunesse

- transfert de l'aire de desserte de l'école Emmanuel-Chénard à la Polyvalente Deux-Montagnes, ces ajustements concernant les nouveaux élèves à partir de 2005-2006;

École secondaire d'Oka

- transfert de la nouvelle aire de desserte de l'école des Perséides à la Polyvalente Deux-Montagnes pour tous les niveaux du secondaire dès 2005-2006;

DE TRANSFÉRER le programme d'éducation internationale (PEI) de l'école secondaire des Patriotes à la Polyvalente Deux-Montagnes;

DE PERMETTRE aux élèves de 6^e année de l'école Cœur à cœur, l'Alternative de continuer dans le volet alternatif à l'école secondaire Liberté-Jeunesse;

DE MODIFIER la liste des services éducatifs offerts dans les écoles secondaires de l'Ouest au regard des cycles d'enseignement en l'établissant de la façon suivante :

École secondaire des Patriotes

- régulier : 1^{er} et 2^e cycles (1^{re} à 4^e secondaire en 2005-2006)

École secondaire Liberté-Jeunesse

- régulier : 1^{er} cycle
- alternatif : 1^{er} et 2^e cycles (1^{re} à 4^e secondaire en 2005-2006)

École secondaire d'Oka

- régulier : 1^{er} et 2^e cycles (1^{re} à 4^e secondaire en 2005-2006)
- PEI : 1^{er} et 2^e cycles du secteur A (1^{re} à 4^e secondaire en 2005-2006)

Polyvalente Deux-Montagnes

- régulier : 1^{er} et 2^e cycles
- PEI : 1^{er} et 2^e cycles du secteur B
- 6^e année du primaire

DE VERSER le document « Les écoles secondaires » au répertoire des présentes sous la cote 353.

Pour (17) : Josée Bastien, Normand Chalifoux, Maryse Chevalier, André Contant, Ginette Cyr, Lyne Deschamps, Jeanne d'Arc Duval Paquette, Paule Fortier, Benoît Gagnon, Jocelyn Gardner, Lise Landry, Thérèse Lessard, Maureen Pagé, Rita-Thérèse Poisson, Alain Portelance, Guylaine Richer et Johanne Roy.

Contre (6) : Daniel B. Bisson, Paola De Monte, Marinella De Oliveira, Sandra East, Claude Girard et Normand Lemay.

Mme Johanne Beaulieu était absente lors du vote.

Adopté

Mmes Marinella De Oliveira, Sandra East et MM. Daniel B. Bisson, Claude Girard et Normand Lemay demandent d'inscrire leur dissidence.

POLITIQUE RELATIVE À L'ADMISSION, À L'INSCRIPTION ET À LA RÉPARTITION DES ÉLÈVES DANS NOS ÉTABLISSEMENTS

Résolution n^o CC-050125-2128

ATTENDU qu'en vertu de l'article 239 de la Loi sur l'instruction publique, la Commission scolaire détermine les critères d'inscription des élèves;

ATTENDU que les critères d'inscription doivent être adoptés et mis en vigueur au moins 15 jours avant le début de la période d'inscription des élèves et que copie doit être transmise dans le même délai à chaque conseil d'établissement;

ATTENDU la consultation faite auprès des conseils d'établissement, du comité de parents et du comité consultatif des services aux EHDAA sur l'ajout du point 10.3.3 et la modification de l'énoncé de l'article 11 de la politique;

ATTENDU les recommandations du comité consultatif de gestion, du bureau de la direction générale et de la commission d'étude éducative;

Il est proposé par Mme Maureen Pagé

D'ADOPTER les modifications à la politique relative à l'admission, à l'inscription et à la répartition des élèves dans nos établissements, telles que déposée en date du 25 janvier 2005, à savoir l'ajout de l'article 10.3.3 (critères d'inscription à une école primaire offrant le programme d'éducation internationale) et la modification de l'article 11 (demande d'exception à la présente politique);

DE VERSER ledit document au répertoire des présentes sous la cote 354.

Adopté

CADRE D'ORGANISATION SCOLAIRE 2005-2006

Résolution n^o CC-050125-2129

ATTENDU les orientations retenues au regard du « Cadre d'organisation scolaire 2005-2006 », tant pour le primaire que pour le secondaire;

ATTENDU que la Commission scolaire doit, en vertu de l'article 211 de la Loi sur l'instruction publique, adopter à chaque année un plan triennal de répartition et de destination de ses immeubles et que ce plan doit être transmis à chaque municipalité régionale de comté ou communauté urbaine dont tout ou partie du territoire recoupe celui de la Commission scolaire;

ATTENDU qu'en vertu de l'article 39 de la Loi sur l'instruction publique, l'école est établie par la Commission scolaire;

ATTENDU qu'en vertu des articles 211 (écoles) et 100 (centres) de cette même loi, la Commission scolaire détermine, compte tenu du plan triennal de répartition et de destination des immeubles, la liste de ses écoles et le cas échéant de ses centres de formation professionnelle et d'éducation des adultes et leur délivre un acte d'établissement;

ATTENDU qu'en vertu de l'article 236 de la Loi sur l'instruction publique, la Commission scolaire détermine les services éducatifs qui sont dispensés par chaque école;

ATTENDU les recommandations de la commission d'étude éducative;

Il est proposé par M. Claude Girard

D'ADOPTER les documents suivants, tels qu'amendés en vertu des résolutions n^{os} CC-050125-2117, CC-050125-2118, CC-050125-2119, CC-050125-2120, CC-050125-2121, CC-050125-2124 et CC-050125-2027 :

- Plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2005–2008;
- Liste des écoles primaires, secondaires et des centres 2005-2006;
- Liste des services éducatifs dispensés dans les établissements 2005-2006 et planification d'utilisation des locaux réservés aux EHDAA;
- Répertoire des aires de desserte;
- Actes d'établissement modifiés.

DE VERSER lesdits documents au répertoire des présentes sous la cote 355.

Adopté

Mme Marinella De Oliveira quitte son siège à 22 h 30.

BUDGET RÉVISÉ 2004-2005

Résolution n^o CC-050125-2130

ATTENDU que le budget initial de la Commission scolaire est équilibré;

ATTENDU les résultats constatés au rapport financier de l'année 2003-2004;

ATTENDU la révision financière des secteurs d'activité de la Commission scolaire pour l'année scolaire 2004-2005;

ATTENDU les orientations budgétaires de la Commission scolaire;

ATTENDU la recommandation de la commission d'étude administrative;

Il est proposé par Mme Lyne Deschamps

D'ADOPTER « Le Budget révisé 2004-2005 », qui prévoit le maintien de l'équilibre pour l'année scolaire 2004-2005;

DE VERSER ce document au répertoire des présentes sous la cote 356.

Adopté

COMITÉ SUR L'ÉLABORATION D'UN BUREAU VIRTUEL DES COMMISSAIRES

Résolution n° CC-050125-2131

ATTENDU la présentation du bureau virtuel à la commission d'étude éducative;

ATTENDU qu'il est possible de développer un profil répondant aux besoins des commissaires;

Il est proposé par Mme Rita-Thérèse Poisson

DE FORMER un comité de travail sur le développement du bureau virtuel adapté aux commissaires, en collaboration avec la direction du service des technologies de l'information et la direction du service des affaires corporatives et des communications;

DE DÉSIGNER les commissaires suivants à titre de membres de ce comité : Mmes Maryse Chevalier et Marinella De Oliveira, MM. Daniel B. Bisson et Claude Girard.

Adopté

MM. André Contant et Normand Lemay quittent leur siège à 23 h.

M. Daniel B. Bisson quitte son siège à 23 h 30.

M. Normand Chalifoux quitte son siège à 23 h 50.

PROLONGATION DE LA SÉANCE

Résolution n° CC-050125-2132

Il est proposé par Mme Sandra East

DE PROLONGER la séance de quelques minutes.

Adopté

Il est 0 h.

LEVÉE DE LA SÉANCE
Résolution n° CC-050125-2133

Il est proposé par Mme Rita-Thérèse Poisson

DE LEVER la séance.

Adopté

Il est 0 h 5.

Paule Fortier, présidente

Michel Gratton, secrétaire général